RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBERATION Nº 190-2014

CONSEIL MUNICIPAL N°15-2014

DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Séance du jeudi 11 décembre 2014 à 20h30

Date de la convocation :

5 décembre 2014

Date d'affichage

5 décembre 2014

Nombre de membres en exercice: 11 (Quorum: 6)

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1

Nombre de membres absents excusés: 0

L'An deux mille quatorze et le 11 décembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANDI Florent, maire.

Présents: M. BEHNCKE Raoul, Mme BOUYSSOU Béatrice, Mme BOULLÉ Valérie, M. CHEVALIER Lionel, M. FERRARI Jean-Marie, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie, Mme MILOT Marie-Claude, M. ROUSSEL Daniel, M. SOUFFLET Bernard

Procurations:

M. LAVAL Gérard donne procuration à M. GANDI Florent

OBJET: APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE ET DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT SUITE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur FERRARI Jean-Marie et Mme LACOUSSE Nathalie sortent de la salle du Conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29

Vu les articles L 124-1 et suivants, et R 124-4 et suivants du code de l'urbanisme

Vu la délibération décidant de l'élaboration d'une carte communale

Vu le rapport du commissaire enquêteur rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 septembre au 24 octobre 2014

Considérant les conclusions favorables du commissaire enquêteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002322-20141211-190_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2014

Page 1 sur 2

Après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour, et 1 abstentions), l'assemblée délibérante décide :

Article 1er

D'approuver le rapport d'enquête publique établi par le Commissaire Enquêteur.

Article 2

D'approuver la carte communale et le Schéma Directeur d'Assainissement annexés à la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera notifiée au Préfet pour approbation.

Monsieur FERRARI Jean-Marie et Mme LACOUSSE Nathalie sont appelés à revenir en salle de Conseil après le vote.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents. A Saint-André d'Olérargues, le 11 décembre 2014

Rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le Et publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002322-20141211-190_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2014

